RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

UNION EUROPEENNE

COMITE REGIONAL DE PROGRAMMATION DES FONDS EUROPEENS 2014-2020 EN FRANCHE-COMTE ET MASSIF DU JURA

COMPTE RENDU DE LA CONSULTATION ECRITE DU 18 AU 19 JUIN 2020 (FEDER)

Le Comité régional de programmation des fonds européens 2014-2020 en Franche-Comté a fait l'objet d'une consultation écrite FEDER qui s'est déroulée exceptionnellement en 48 heures du 18 au 19 juin 2020, pour répondre à l'urgence de soutenir les PME franc-comtoises fragilisées par la crise sanitaire et économique.

Dossiers soumis à l'avis des membres du Comité régional de programmation :

PO FEDER-FSE FRANCHE-COMTE MASSIF DU JURA
VOLET FEDER - PROGRAMMATION INITIALE

Axe 1 – OS 1.4 – FC0027475 – 14126 Fonds de prêts rebonds FEDER Région Bourgogne Franche-Comté

Coût total : 15 661 500,00 €
FEDER : 5 000 000,00 € (31,93 %)

Dossier instruit par Véronique MENETRIER

Objet de l'opération :

Dans le cadre de la crise Covid-19, Bpifrance a initié et met en œuvre le « prêt Rebond » et sollicite un abondement de FEDER des Programmes Opérationnels Franche-Comté Massif du Jura, et Bourgogne. Il s'agit d'un prêt de soutien à la trésorerie des PME.
Destiné aux PME du territoire, le prêt s'inscrit dans la réponse CRII (Coronavirus Response Investment Initiative) de la Commission européenne à l'impact économique de l'épidémie.

Suivant la stratégie d'investissement convenue avec l'Autorité de gestion, le prêt s'adresse aux PME qui ont plus d'un an d'activité, rencontrent une situation de fragilité temporaire dans le contexte de la crise et sollicitent un financement lié à cette difficulté conjoncturelle. Ce prêt à taux bonifié de 1% (TMO + 1 point) est d'une durée de sept ans et bénéficie d'un différé de remboursement de deux ans. Il est accordé sans prise de garantie sur les actifs de l'entreprise ou le patrimoine du dirigeant.

Ce prêt Rebond FEDER Bourgogne-Franche-Comté devrait permettre d'accompagner une centaine de PME en Franche-Comté

Remarques du partenariat :

CCI BFC :

1° le Comité de suivi ne devrait-il pas se prononcer avant la programmation (cf. consultation en cours du CS) ?

2° sur le volet franc-comtois plus spécifiquement, la mobilisation des 5 M€ prélevé sur l'OS 1.4 n'est-elle pas préjudiciable à l'absorption du vivier de projets déposés jusqu'en août 2019 pour lequel un abondement supplémentaire de 6,8 M€ avait été acté lors du CS de novembre 2019 ? Certains projets sont en attente depuis de nombreux mois et comme nous avons eu l'occasion de l'écrire, il ne s'agit pas, en cette période de relance, de pénaliser encore plus ces entreprises.

3° La question des consultations écrites accélérées du CRP sous 48 h doit demeurer très exceptionnelle. »

En réponse, l'autorité de gestion apporte les précisions suivantes :

- Comme indiqué dans la consultation écrite, la réglementation dédiée à la réponse à la crise sanitaire, économique et sociale mise en place par l'Union Européenne (CRII / CRII+) est d'application directe à partir du 1er février 2020, et permet notamment aux Etats membres (dont Autorités de gestion) de mener des actions rapidement avec adaptation simultanée ou a posteriori des documents cadre.
  La programmation des projets Prêt Rebond relève de cette possibilité réglementaire et temporaire, et a donc pu être menée régulièrement en amont de la procédure de modification des documents d'application (PO et DOMO), par ailleurs en cours de consultation auprès du comité de suivi.
- La Région, Autorité de gestion des fonds européens, a souhaité mobiliser tous les outils pertinents en réponse à la crise, dont les FESI. Cette démarche a nécessité dans un premier temps, et dans l'attente de l'initiative de relance annoncée par l'Union de réponse à la crise et dénommée REACT UE (« Recovery Assistance for Cohesion and the Territories of Europe »), de mobiliser très rapidement des crédits du PO. A l'issue de cette programmation de 5 M€ pour le Prêt Rebond, en fonction des besoins actualisés du vivier de projets, une nouvelle modification de programme, vraisemblablement en 2021, pourrait permettre au besoin d'abonder à nouveau l'axe 1 de crédits disponibles sur d'autres axes.
- Enfin l'Autorité de gestion confirme que le recours à la procédure accélérée demeurera exceptionnel, en précisant que celle-ci ne requiert pas une modification préalable par le comité de suivi.

Aucun avis contraire n'a été formulé par les membres du comité de programmation

Avis du Comité : Favorable

Information transversale à l'attention du Comité Régional de Programmation :

Dans le cadre de la réponse à la crise sanitaire et ses conséquences économiques et sociales, Une consultation écrite du comité de programmation 2014-2020 est organisée exceptionnellement sur 48 heures, les jeudi 18 et vendredi 19 juin 2020 au titre du PO FEDER-FSE Franche-Comté Massif du Jura.
En effet, en réponse aux besoins urgents des PME dans la crise sanitaire et économique causée par le Covid-19, une des solutions pour apporter le plus de réactivité dans la mobilisation des FESI est un instrument financier (IF).

Afin d'organiser au mieux la réponse de l'autorité de gestion a la crise tout en garantissant la bonne information des membres du Comité régional de programmation, l'avis de ses membres est également sollicité sur la possibilité de procéder à des consultations écrites accélérées de 48h quand les circonstances l'exigent, telles que celles qui motivent la présente consultation.

A défaut d'avis contraires exprimés, cette modalité de consultation est adoptée et sera transposée dans le règlement intérieur du Comité.

A l'issue de la consultation écrite, la programmation du programme opérationnel Franche-Comté et Massif du Jura atteint 71,38 % de l'enveloppe (67,91 % pour le FEDER).

La prochaine consultation du comité de programmation aura lieu de façon dématérialisée du 03 au 16 juillet 2020 pour le PO FCMJ et le PDR FC.

La prochaine réunion physique du CRP réunissant les PO et PDR de Bourgogne et de Franche-Comté, est prévue le jeudi 05 novembre 2020 à 10h00, à Dijon, sous réserve des conditions sanitaires.

Fait à Besançon le 03/07/2020

La Présidente
du Conseil Régional
Pour Ordre Olivier RITZ

Signé par : Olivier RITZ
Date : 03/07/2020
Qualité : DGA Pôle Stratégie

Annexes :

Annexe 1 – FEDER : Tableau récapitulatif des opérations présentées

ANNEXE 1 :

Programme opérationnel FEDER-FSE Franche-Comté et Massif du Jura 2014-2020
Volet FEDER – PROGRAMMATION INITIALE

Opérations ayant reçu un avis favorable du comité :

Programme opérationnel FEDER-FSE Franche-Comté et Massif du Jura 2014-2020

COMPTE RENDU DE LA CONSULTATION ECRITE														
DU 18/06/2020 au 19/06/2020														
N° Dossier	**Libellé du dossier**	**Bénéficiaire**	**Fonds**	**Axe**	**OS**	**Coût total en cours**	**UE**	**Taux UE**	**Etat**	**Région**	**Département**	**Autres publics**	**Privé**	**Bénéficiaire**
FC0027475	14126 - Fonds de prêts Rebond FEDER Région Bourgogne Franche-Comté PO Franche-Comté	BPIFRANCE FINANCEMENT	FEDER	AP01	OS 1.4	15 661 500,00 €	5 000 000,00 €	31,9%		- €	- €	- €	- €	10 661 500,00 €
1	**opération présentée**				**TOTAL**	**15 661 500,00 €**	**5 000 000,00 €**		**- €**	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**	**10 661 500,00 €**